Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveaux cours de mise à jour pour les conducteurs aînés

Depuis l'automne passé, la section vaudoise du TCS, le service des automobiles de la navigation (SAN), la police cantonale et l'unité médecine du trafic (UMTR) ont mis sur pied des cours d'information destinés aux conductrices et conducteurs de 70 ans et plus. Près de 400 personnes ont suivi ces cours l'automne passé et plus de 1000 devraient le suivre cette année. Les participants ont apprécié cette initiative qui leur permet de remettre à jour leurs connaissances dans un cadre convivial.

Les conductrices et conducteurs obtiennent en règle générale le permis de conduire alors qu'ils n'ont pas encore vingt ans. L'environnement automobile évolue (technologie des véhicules, la technique de conduite, conditions de trafic, certaines règles de circulation) mais aucune mise à jour n'est requise au niveau des connaissances en matière de règles de la circulation et de la maîtrise du véhicule dans les conditions actuelles de trafic. La loi n'impose qu'un contrôle médical dès 70 ans.

Le cours proposé a pour but non seulement de mettre à jour les connaissances théoriques mais également de faire évaluer son style de conduite. Il est divisé en 3 modules de deux fois une demi-journée et d'une heure de pratique avec un moniteur.

Module N° 1 (demi-journée) :

La police cantonale met en évidence les problèmes rencontrés par les seniors quant à l'application de certaines règles de circulation (par ex. priorité et comportement dans un giratoire).

Le SAN explique ses interventions à l'égard des conducteurs seniors (examens médicaux périodiques, course de contrôles, etc.).

Un médecin de l'UMTR décrit les problèmes que peuvent rencontrer les conducteurs seniors et qui altèrent l'aptitude ou la capacité à conduire.

Module N° 2 (demi-journée) :

Un enseignement théorique donné par un moniteur remet les connaissances des participants à niveau.

Module N° 3 :

Les participants ont droit à une course pratique d'une heure avec circulation en ville, hors localité et sur autoroute. Au terme du parcours, un entretien avec le moniteur permet à la personne concernée d'obtenir une évaluation de sa prestation avec, cas échéant, les corrections à apporter.

Le cours coûte CHF 100 pour les trois modules. Le canton de Vaud compte 37'000 conducteurs et conductrices de 70 ans et plus. La première série de cours concernait le district du Jura - Nord vaudois (4600 conducteurs et conductrices de 70 ans et plus). 384 personnes, soit un peu plus de 8% ont suivi les trois voletsde ce cours. 6800 invitations pour les districts de Vevey - Pays d'Enhaut et Riviera ont été envoyées début mars.

Ce cours étant volontaire, les conducteurs ne risquent aucune sanction. Le moniteur est seul à même de juger de la capacité de conduire du senior et de lui proposer, le cas échéant, de reprendre quelques heures de conduite ou déposer son permis.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2007

Philippe Fuelleman, secrétaire général du TCS Vaud, 021 863 22 22 Romain Boichat, chef du SAN, 021 316 88 01 Jean-Christophe Sauterel, officier de presse police cantonale, 021 644 80 22

com-070411-SAN-CoursSeniors